

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .26 / 2024

Nombre de Membres L'An deux mil vingt-quatre, le 25 mars,

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 23

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

Etaient présents : M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme MARTIN Pascale ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. ADAM Stéphane donne pouvoir à M. ROSSI Patrick

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. HURET David

M. FRELIER Laurent donne pouvoir à Mme DUPONT Karine

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick

Mme TROISI Valérie donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne

Etaient absents excusés :

M. SEIGNOBOS Jean-Luc

Sortie de Monsieur le maire, BRUN Fernand

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Mme DUPONT Karine ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame SCOTTO Fabienne, 1ère Adjointe après s'être fait présenter le budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2023, et les décisions modificatives de crédits qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont exactes.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2023 au 31/12/2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2°/ Statuant sur l'exécution du budget primitif annexe de l'assainissement de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Madame SCOTTO Fabienne, 1ère Adjointe demande au Conseil Municipal de délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Madame SCOTTO Fabienne, 1ère Adjointe,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le compte administratif 2023 joint,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique :

APPROUVE le compte administratif pour le budget primitif 2023 de l'assainissement.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus

AU REGISTRE sont les signatures

POUR COPIE CONFORME

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

**Monsieur Cédric AIGUESPARSE / Madame GACNIK Marie-France / Madame PRUNET
Sophie / Madame YZQUIERDO Laurence**

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1

Monsieur BRUN Fernand

SCOTTO Fabienne

1^{ère} Adjointe au Maire



Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 083-218300929-20240325-DEL26_2024B-DE